

GLENCORE

Prise de position sur l'accident impliquant un camion transportant de l'acide

Contexte

Nous avons été profondément attristés par le tragique accident survenu en février 2019, qui est indirectement lié à Mutanda Mining (Mumi), une filiale de Glencore en République démocratique du Congo (RDC). L'accident a impliqué le camion-citerne d'un tiers sous-traitant, qui était chargé d'acide sulfurique destiné à Mumi. Le camion a percuté deux voitures à l'arrêt dans le village de Kabwe avant de faire un tonneau. Le tiers sous-traitant est une société de transport indépendante qui opère en RDC et fournit de l'acide sulfurique aux entreprises minières. Tragiquement, vingt-et-une personnes sont décédées lors de cet incident, et d'autres ont subi des blessures qui ont impacté leur qualité de vie. En outre, le déversement d'acide a affecté les cultures et récoltes situées à proximité.

Notre réponse

Notre objectif est d'avoir un impact positif dans les communautés qui accueillent nos activités. En conséquence, Mumi a :

- apporté son aide au sous-traitant dans le cadre des opérations de sauvetage, en fournissant du matériel et du personnel ;
- proposé des conseils et un soutien technique pendant les activités de réhabilitation ;
- fourni un soutien aux victimes, notamment avec des vivres et de l'engrais pour les personnes dont les biens ou cultures ont été endommagés, et
- offert une assistance médicale continue aux personnes les plus gravement blessées.

Les victimes ont également été indemnisées par le sous-traitant impliqué dans l'accident.

Mumi étudie activement d'autres possibilités en vue d'apporter une aide humanitaire adéquate.

En outre, Mumi a travaillé avec le sous-traitant ainsi que les agences gouvernementales concernées afin de pouvoir identifier les causes de l'accident. Les enseignements ont été tirés et des mesures mises en place par le contractant pour éviter que ce type incident ne se reproduise.

En interne, l'incident a entraîné une révision de notre réglementation en matière de transport à l'échelle du Groupe. Nous avons organisé deux formations où sont réunis environ 80 experts de l'entreprise pour nous assurer que nos exigences sont claires et adaptées à l'objectif fixé. Ces formations ont permis d'identifier une série d'améliorations, que nous avons déployées au cours de l'année 2020.

En outre, nous continuons de travailler à la mise en œuvre globale de nos règlements destinés aux fournisseurs – dans lesquels nous détaillons les attentes que nous avons à l'égard de nos fournisseurs –, notamment par le biais d'un examen de diligence raisonnable fondé sur les risques de nos fournisseurs, y compris en RDC.

Des rapports transparents

Nous reconnaissons l'importance de suivre, d'enquêter, de gérer et de signaler les incidents sociaux ou relatifs aux droits humains. Après un examen interne approfondi, nous avons décidé de ne pas classer et de ne pas signaler cet accident comme un incident grave en matière de droits humains sur nos opérations, étant donné qu'il impliquait un tiers sous-traitant. Nous avons toutefois fourni des détails sur cet

incident dans les rapports que nous publions, notamment dans notre Rapport de développement durable et dans notre Rapport sur les droits humains. Comme pour la plupart des entreprises minières, l'évaluation et la gestion d'incidents qui se produisent en dehors de notre contrôle opérationnel reste un défi. Contrairement aux incidents de sécurité opérationnelle, il n'existe pas encore de pratique établie au niveau mondial pour le signalement d'incidents relatifs aux droits humains. Nous nous efforçons d'améliorer le signalement et la classification de ce type d'incidents.

Novembre 2020